

Image not found or type unknown



implantation des constructions a cinq metres des voies et empris

Par **reveault claudette**, le **07/09/2018** à **12:41**

la construction de ma piscine est bordée par un mur mitoyen a un voisin et par deux murs bordant la voie

il faut respecter une distance de cinq mètres

comment prendre cette mesure cinq mètres de l'axe de la voie ou cinq mètres de ma clôture

merci pour votre réponse